

PROGRAMME DE BOURSES POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT (FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE)

avec la Division des programmes et services. *Cette annulation doit ensuite être confirmée par écrit.*

Description du programme:

Le Programme de bourses pour le personnel enseignant s'adresse aux enseignant(e)s du CSFP de Terre-Neuve-et-Labrador souhaitant poursuivre leurs études postsecondaires en français à Terre-Neuve et Labrador ou en ligne dans d'autres établissements hors province. L'objectif est de se perfectionner dans un domaine lié à leur rôle, de favoriser la rétention et de renforcer le milieu d'enseignement et d'apprentissage en français langue première.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à ce programme, la personne candidate doit :

- au moment de la demande, avoir la citoyenneté canadienne ou avoir été légalement admis(e) au Canada à titre de résident(e) permanent(e) conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration;
- avoir la résidence permanente dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador;
- fréquenter, en présentiel ou virtuellement, et à temps plein, un établissement postsecondaire canadien accrédité, situé en milieu francophone au Canada (voir la remarque ci-dessous);
- suivre uniquement des cours crédités;
- s'inscrire uniquement à des cours dont la langue d'enseignement est le français.

REMARQUE : La personne candidate provenant d'autres provinces ou territoires doivent avoir travaillé à Terre-Neuve-et-Labrador pendant au moins un an immédiatement avant le début du programme universitaire;

- **REMARQUE :** Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'assurer que les cours soient disponibles en français;
- détenir un brevet d'enseignement valide de Terre-Neuve-et-Labrador;
- avoir enseigné un minimum de 50 jours à Terre-Neuve-et-Labrador pendant l'année scolaire précédente.

REMARQUE : Cela n'inclut pas la réalisation d'un stage ;

- s'engager à revenir enseigner dans le système scolaire public (maternelle à 12^e année) de Terre-Neuve-et-Labrador durant l'année scolaire suivante.

REMARQUE : Si une personne candidate reçoit une bourse et ne revient pas enseigner à Terre-Neuve-et-Labrador, la personne devra rembourser les fonds reçus. Les personnes candidates devront fournir au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance une preuve de leur retour dans la province et de leur emploi dans le système scolaire de la maternelle à la 12^e année.

Sélection

- Les personnes candidates seront informées de l'état de leur demande par courriel peu de temps après la date limite.
- Les bourses seront attribuées par tirage au sort informatisé, si nécessaire.
- Les demandes reçues après la date limite seront placées à la fin de la liste d'attente.
- Si une personne candidate décide d'annuler tout ou une partie de la bourse, il doit communiquer immédiatement

Administration

Les documents suivants doivent accompagner toute demande :

- Formulaire de demande dûment rempli ;
- Formulaire d'attestation du statut d'enseignant rempli par votre employeur (CSFP) ;
- Une copie d'une preuve de citoyenneté canadienne ou une preuve d'admission légale au Canada à titre de résident(e) permanent(e) conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration.
- Un certificat de naissance constitue une pièce justificative acceptable pour les candidat(e)s né(e)s au Canada.

REMARQUE : Les demandes et tous les autres documents requis doivent être soumis par le biais du formulaire Google à la Division des programmes et services. *Tous les documents doivent être en format PDF.*

Financement

L'attribution de l'aide financière aux personnes candidates retenues dans le cadre de ce programme est soumise à la disponibilité des fonds. Le personnel enseignant répondant aux critères d'admissibilité peuvent se voir attribuer une bourse d'un montant maximal de **25 000 \$ par année universitaire** (12 500 \$ par semestre).

Paiement

- Un premier paiement de 12 500 \$ sera émis dès la réception du formulaire de certification de présence d'automne dûment rempli, fourni par la Division des programmes et services.
- Un second paiement de 12 500 \$ sera émis dès la réception du formulaire de certification de présence d'hiver dûment rempli, fourni par la Division des programmes et services, et qui doit être accompagné d'un relevé de notes officiel du semestre d'automne indiquant que l'enseignant(e) a réussi un minimum de quatre cours.

T4A

- Les formulaires T4A seront émis aux bénéficiaires par le ministère de l'Éducation. Les revenus provenant des bourses et des subventions peuvent être exonérés de l'impôt sur le revenu. Il est de votre responsabilité de déterminer le montant de l'exemption auquel vous pourriez avoir droit. Des informations sur les étudiants et les revenus sont disponibles [ici](#)
- Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) [ici](#).

Pour des informations supplémentaires, contactez :

Voyages scolaires et bourses
Division des programmes et services
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 8700, St. John's, T.-N.-L. A1B 4J6

Par courriel : fellowships@gov.nl.ca

Pour plus d'informations concernant les programmes de bourses/bourses d'études, veuillez aussi consulter notre [site web](#).

REMARQUE : Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'assurer que la demande soit soumise au service des Programmes et services au moyen du formulaire Google avant la date limite.

Les fonds pour ce programme sont fournis dans le contexte de l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.